

## FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 24 Juillet 1828.

Avec permission du Magistrat. — Chez C.-H. WOLFRATH, imprimeur-éditeur.

## ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Tribunal du District de Lenzbourg, canton d'Argovie, ayant, ensuite des poursuites qui ont eu lieu, accordé la liquidation juridique des biens de la maison de commerce sous la raison des Héritiers de Jaques Holliguer; tous les créanciers de la dite maison de commerce, soit pour cautionnements ou p. dettes directes, ainsi que ses débiteurs, sont requis de présenter leurs réclamations et leurs redevances, les premières dûment légalisées et sous peine de forclusion, jusqu'au 15 Octobre prochain inclusivement, au greffe dudit Lenzbourg. Et comme on a l'espoir qu'après le terme fixé pour les inscriptions il y aura lieu à un arrangement, les collocations sur les biens et les autres discussions à ce sujet, sont encore différées. Donné à Lenzbourg, le 8 Juillet 1828.

Le Prefet, *présid. du trib.* (s.) BERTSCHINGER.

Le greffier, (s.) C. BERTSCHINGER.

2. La Seigneurie, par son mandement du 24 Juin dernier, a accordé la discussion des biens et dettes de la veuve et des enfans de feu David-Henri Maire fils, de la Sagne; et M. Richard, maire dudit lieu, en a fixé la tenue p. le Lundi 4 Août prochain, dans la maison-de-ville de la dite Sagne, dès les 8 heures du matin, où tous les créanciers de la dite hoirie Maire sont requis de se présenter, munis de leurs titres et répétitions, pour y être inscrits et faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion.

CONVERT, *greffier.*

3. La Seigneurie, par mandement en date du 1<sup>er</sup> Juillet courant, ayant accordé le décret des biens du nommé Auguste Tripet, de Chézard, serrurier, maintenant absent du pays; M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé la journée des inscriptions au Samedi 9 Août prochain, jour auquel tous les créanciers dudit Auguste Tripet sont requis de se rendre, dès les neuf heures du matin, à la salle d'audience de l'hôtel-de-ville dudit Valangin, par-devant mon dit Sieur le Maire et les Juges-Egaleurs par lui nommés, munis de leurs titres et prétentions, pour être inscrits et ensuite colloqués à rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Valangin, le 12 Juillet 1828.

Par ordonnance, BREGUET, *greffier.*

## VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

4. La Communauté de St. Blaise fera exposer à l'enchère publique, le Dimanche 3 Août prochain, à 3 heures de l'après-midi, dans sa maison-commune, 1° la location de sa boucherie, p. le terme de 6 années; 2° la récolte du fruit de ses domaines: le tout sous de favorables conditions, qui seront lues à l'ouverture de la mise. St. Blaise, le 19 Juillet 1828.

Le secrét. de Commune, VIRCHAUX, *justicier.*

5. Ensuite de permission obtenue, M. L<sup>s</sup> Junod fera exposer à l'enchère, sous de favorables conditions, le Mardi 29 courant, à l'auberge de la Charrue à Savagnier, un mobilier avec une belle pendule, de la literie neuve, divers meubles de cave et de boutique, et nombre d'autres objets trop longs à détailler. Les enchères commenceront à 8 heures du matin.

## ON OFFRE A VENDRE.

6. Deux coutumiers d'Ostervald, bien conservés. S'adr. au procureur Marillier, à Cortailod, lettres franches.

7. Henri Brossin, coiffeur, en face de l'hôtel-de-ville, s'empresse de prévenir le public qu'il vient de recevoir un assortiment complet de parfumeries, telles que pommades, graisses, huiles en flacons, poudres, savons et savonnets: le tout très varié, en qualité superfine et au plus juste prix. Plus, de l'eau de Cologne perfectionnée par Vourloud, breveté de S. M. le roi de France.

8. A un prix raisonnable, une paire de jumens de 4 à 5 ans, parfaitement égales et beau manteau noir. Elles se trouveront le Jeudi 24 du courant, aux Balances à Neuchâtel.

9. Chez MM. Jaquet Bovet et Perrochet, des sucres en pains qui ne sont pas très-blancs, et qui, pour cette raison, sont au-dessous du prix courant. Ils viennent de recevoir un assortiment de coton et plumes p. lits, crins et laines p. matelas, dont les prix sont modiques.

10. Chez Gerster, libraire, de la belle maculature, au quintal et à la livre.

11. Aug. Borel-Borel, libraire, rue de l'Hôpital, en face de l'hôtel du Faucon, venant de prendre avec plusieurs libraires de Paris, des arrangements avantageux pour les acheteurs, se trouve par ce moyen à même, dès ce moment, de fournir à bon compte de bons ouvrages de littérature, d'histoire, de science, de voyage, d'éducation, et enfin p. l'amusement de la jeunesse, dans les formats in-8°, in-12, in-24 et in-18. Tous ces livres sont neufs, de différentes et bonnes éditions, dont les prix sont de 20, 14, 10, 7 et 4 batz le volume broché.

12. M. M. Roy père et fils, viennent de recevoir des draps de nuances nouvelles pour habits, et des étoffes de gilets et pantalons pour la saison; ils ont un assortiment complet de cravattes anglaises de couleur, dites blanches de batiste d'Ecosse, de nansou et mousseline et de soie, faux cols de chemises, cols de tissus de crin p. mettre dans les cravates et autres en sanglier, bretelles de toutes espèces, élastiques p. gilets et sous-pieds, gants de batiste et de toile écru, dits de peau de toutes couleurs et qualités, tapis anglais variés pour table, manteaux de divers tissus imperméables, couvertures de laine anglaises à très-bas prix. Ils ont une partie de véritables foulards de l'Inde qu'ils peuvent céder au dessous des prix courans en prenant la pièce de 7 mouchoirs.

13. Chez Rose Junod-Borel, eau de lavande Trénel, eau de Cologne de Farina, et divers objets en parfumerie, qu'elle vient de recevoir de Paris. Elle a en dépôt un assortiment de tours et touffes en cheveu du dernier goût.

14. Trois presses en bois, bien ferrés, avec palanches en fer; plusieurs cuves, gerles, cuveau, brandes, etc., qu'on peut voir chez Fr. Sauvin, maître charpentier, à son chantier aux Terreaux, qui en fera un prix raisonnable.

15. Petremand, cordonnier-bottier, maison Farnachon, rue des moulins, prévient le public et ses pratiques, qu'il vient de recevoir et compléter un assortiment de 70 nuances maroquin de Paris, de même que des noirs en qualité supérieure; satins blanc et noir très-forts, de même que plusieurs étoffes soie et autre pour souliers et bottines de Dames; tiges de bottes chamoisées, noires et grises: le tout dans le dernier goût.

16. Chez Em. Matthey, bottier du Roi, des souliers de bal en prunelle blanche et à très-bas prix, voulant s'en défaire. Il est aussi pourvu de souliers de bal pour les Messieurs.

17. Deux bons duvets, un matelas, un bois de lit en noyer, une glace, une horloge, 2 cafetières, une cocasse, une table et une malle. S'adresser à la mère Bonzon, près la grande boucherie.

18. Chez M<sup>lle</sup> Julie Steiner, marchande tapisserie, maison de M<sup>me</sup> DuPasquier-d'Ivernois, sur la Place, des étoffes de toute espèce pour robes, telles que crêpe de chine véritable, en blanc, en noir et en bleu, côte-pali satiné d'un genre tout nouveau, mousselines imprimées et guingans de France, mérinos de Saxe et anglais, percales brochées, etc. Des schalls et fichus en crêpe, en laine et en bourre-de-soie, des cravates blanches, noires et en couleurs de mode, en soie et en coton, des bas en soie, en laine et en coton, des foulards des Indes dans les prix de 23 à 40 batz, des franges et des ornemens pour meubles, des glaces de Paris de toute grandeur, etc.

19. Chez M. A.-F. Wittnauer, à la Grand'rue, sucre de Paris avec et sans papier, sucre pilé et tamisé, oranges et citrons, amandes triées à la main et en sortes, coque-molles, noisettes et pistaches, brignoles, prunes de Tours, figues violettes, raisins sultans, Malaga, de Smyrne et de Corinthe, citronat et cédrat; compôte de Chambéry, marmelade aux abricots, vanille fine et surfine, colle de poisson en coquilles et en feuilles, anchois, moutarde de Maille en pots et en poudre, câpres fines et surfines, cornichons, truffes et morilles; pâtes d'Italie assorties, huile surfine de Nice prem. qualité; rum de la Jamaïque, arack, vieille eau de cerises et eau-de-vie de Cognac pour dessert. Il vient de recevoir un assortiment de baleines pour corsets, fouets et baguettes de fusils, ainsi que de la véritable eau de Cologne en caisses de six bouteilles et flacons assortis.

20. Deux registres pour grands livres, lignés en francs et cent.<sup>s</sup>, dos élastiques, coins et dossiers en cuivre jaune. Les voir chez H. Mentha.

21. M. de Pury-Chatelain voulant mettre en bouteilles du vin rouge 1825, de première qualité, offre d'en céder la quantité qu'on désirera; on peut s'en procurer des échantillons.

22. On trouvera chez veuve Gösset, à Bevaix, des cotons filés de Lausanne, bleus et blancs p. toile, 1<sup>re</sup> qualité, ainsi que du mouliné blanchi et écru, à des prix très-modiques. La même recevra en commission p. Yverdon, les objets en coton, laine et soie, qu'on voudra lui confier p. teindre fin noir qui ne tache point, et ceux de laine en toutes couleurs. Elle espère mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'en honorer.

23. Des brandes à vin neuves, chez H. Kuntzer, maître tonnelier, rue des Moulins.

24. A de très-bas prix, chez M. Erhard Borel, à Serrières, des objets en fer et en bois, propres à la construction de machines, tels que tourillons, frettes, roues à eau, engrenages, tours, etc., ainsi que des balanciers avec leurs poids, des crics et des outils de toute espèce p. forgérons, serruriers, etc.

25. (Ou à échanger contre du vin ou d'autres vases de plus petite contenance.) Un laigre d'environ dix bosses en très-bon état; idem un pressoir de la contenance de 25 à 30 gerles, à 4 colonnes en fer et une vis de réserve, que l'on peut voir monté, la semelle même étant hors de terre; plus, un char à flèche à deux ou trois chevaux, dont le train de derrière n'a jamais servi. S'adr. à Fréd. Schaub, à Serrières.

26. Une ânesse à lait avec son ânon. S'adresser au bureau de cette feuille.

## IMMEUBLES.

27. Une maison neuve, place de Bellair (en Gleire) à Yverdon, ayant vue sur le lac de Neuchâtel, consistant en deux appartemens avec dépendances, et un grand jardin y adossé sur le derrière, dans lequel il y a trois cabinets. S'adr. p. les conditions favorables, au propriétaire Jaques Hohn, dans la dite maison.

28. (Ou à louer). Pour y entrer à Noël prochain, l'établissement et vendage de vin que le Sieur Jaq.-Louis Bourquin possède à Cormondrèche, consistant: 1° En une maison composée d'un premier étage comprenant une cuisine bien éclairée, trois chambres, dont deux à fourneau et dans l'une desquelles existe un billard. Au second étage se trouve une grande chambre entièrement construite à neuf, une chambre de réduit, etc. 2° Une cave meublée pour loger environ 12 bosses de vin, un pressoir et une chambre au plein-pied, propre à un détail quelconque. 3° Une remise et une écurie. 4° Un puits à l'une des entrées de la maison, dont la source abondante ne tarit jamais. 5° Un jardin adossé à la dite maison, et un closel contenant environ une pose, peuplé d'arbres fruitiers en plein rapport, et des meilleures espèces. 6° Et enfin, deux quilliers avec leurs hangars. S'il convenait à l'acheteur ou à l'amodiateur de retenir pour son compte le billard et ses accessoires, les meubles de cave et de pinte, et un bouteiller composé d'un choix assez conséquent de vins étrangers et du pays; on pourrait s'en entendre avec le propriétaire auquel les amateurs pourront s'adresser pour d'ultérieurs renseignements, ainsi que pour le prix et les conditions.

29. Dans le village de Cressier, une vaste maison avec caves, dont une à voûte forte, propre à former un encavage de 160 à 180 bosses, emplacement p. presses, remise, grange, écurie, cour avec fontaine et un grand jardin y contigu; le tout ou en partie, à un prix raisonnable. S'adresser au maître-bourgeois Guinchard, ou à Jaques-Henri Persoz, au dit Cressier.

30. Au Canton de Vaud, dans une charmante position, à dix minutes de la grande route de Lausanne à Genève, un beau domaine en bon rapport, consistant en 90 poses de prés, champs, vignes et vergers, en un seul mas, au milieu duquel se trouvent les bâtimens pour maître et fermier, grange, écuries, grenier, caves et deux presses. S'adr. p. plus amples détails à M. le capitaine Landry-Peyreck, à Yverdon, qui est en même tems chargé de faire connaître le prix et les conditions de cette vente.

## ON DEMANDE A ACHETER.

31. De rencontre, un laigre de 10 à 12 bosses, qui soit en bon état. S'adresser à M. Wavre, hôtepitalier.

ON OFFRE A LOUER.

- 32. De suite, une chambre garnie. S'adresser à M<sup>me</sup> Arnd, au second étage de la maison de M. le maître-bourgeois de Pury, au bas de la rue des Chavannes.
- 33. De suite, au Faubourg, une chambre proprement meublée. S'adr. au bureau d'avis.
- 34. Une ânesse abondante, aux Berces.
- 35. Pour la belle saison ou pour l'année entière, une partie de la belle campagne que M. de Watterville de Lentulus de Berne vient d'acquérir à Hauterive des hoirs de feu M. de Coffrane, se composant d'une belle maison de maîtres d'où l'on jouit d'une vue charmante, de terrasses, cabinets, jardin, vignes et verger: le tout garni d'arbres fruitiers. S'adresser à M. le commissaire Péters, à Hauterive.

ON DEMANDE A LOUER.

- 36. Pour une personne seule, dans le bas de la ville, un petit logement ou une chambre, pour y entrer de suite ou à Noël. S'adr. au bur, d'avis.
- 37. De suite, dans la ville ou aux environs de la ville, un local pour y murer une ou deux petites chaudières. S'adr. au bureau d'avis.
- 38. Un piano à 6 octaves. S'adresser à Borel, sous-hôpitalier, qui indiquera.

ON OFFRE A AMODIER.

- 39. L'auberge de la nouvelle maison-commune des Brenets, Canton de Neuchâtel, occupant un des plus beaux sites du pays, sur la grand'route qui se confectionne pour les communications de la France avec la Suisse, et pour donner une extension plus considérable encore aux relations commerciales des deux pays. Cette auberge, qui réunit tous les agréments, sera très-commode pour les nombreux voyageurs qui visitent les beaux bassins et la cascade du Doubs, dont l'éloignement n'est qu'à 40 à 50 minutes; elle se compose entr'autres, de 12 chambres à poêles, à cheminée et à loger, 2 grandes caves voûtées, buanderie, remise, fenil, deux écuries pour 24 chevaux, et fontaine. Les amateurs sont invités à se rendre sur les lieux, le 11 Août prochain où le bail s'en passera définitivement.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

- 40. Jean Noll, ouvrier terrinier, chez St. Jornod, à Travers, informe le public qu'il se charge de réparer les cheminées qui fument, de construire des foyers de cuisine d'après un nouveau procédé qui garantit complètement de la fumée, ainsi que des poêles blancs et vert-d'eau, enfin de murer des chaudières. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, sont averties qu'il n'exige aucun paiement avant que l'ouvrage ne soit fini d'une manière satisfaisante.
- 41. Une fille âgée de 23 ans, et munie de bons certificats, sachant bien coudre, et parlant les deux langues, désire trouver une place de femme de chambre dans l'étranger. S'adr. au bur. d'avis.
- 42. Une fille du Val-de-Ruz, âgée de 19 ans, et fort douce, désire se placer comme fille de chambre ou bonne d'enfant, soit p. faire un petit ménage; elle connaît les ouvrages du sexe, et a servi en ville un an et demi dans une bonne maison, où l'on pourra en prendre des informations, et la faire demander rue St. Maurice n° 347.
- 43. Marie Scheurer, qui a servi dans quelques bonnes familles de cette ville, offre ses services p. garde-malade et releveuse de couches. Comme elle a déjà été en cette qualité chez plusieurs Dames qui ont été satisfaites de ses soins, elle pourra présenter de bonnes recommandations, et s'efforcera, par ses services assidus, de mériter la confiance qui lui sera accordée. Son logement est dans la maison de M. le just' Bersot, près du Temple-neuf.
- 44. Marianne Marty, demeurant chez son père, en face de l'hôtel-de-ville, a l'honneur d'informer le public auquel elle se recommande, qu'elle vient de s'établir maîtresse tailleur; elle espère, par la bienfaisance de son ouvrage et la propriété qu'elle y apportera, mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'en honorer; elle se chargerait d'une apprentie à de favorables conditions.
- 45. Un jeune homme de cette ville, âgé de 22 à 23 ans, et qui a voyagé pendant plusieurs années, désirerait trouver une place de valet de chambre dans cette ville, ou pour continuer de voyager; il fera son possible pour s'assurer la confiance des personnes qui pourraient avoir besoin de lui. S'adr. chez L. Belenot, notaire.
- 46. Une fille du Pays-de-Vaud, âgée de 25 ans, et munie de bons certificats, désire trouver de suite une place pour faire un bon ordinaire. S'adr. à Louise Girardier, aux Grattes.
- 47. Une fille munie de bons certificats, parlant un peu l'allemand et sachant passablement coudre, tricoter et faire un petit ordinaire, désirerait se placer pour bonne d'enfant ou p. faire un petit ménage. S'adr. au bureau d'avis.
- 48. Le Sieur St. Richner, fabricant de peignes à Bienne, prendrait en apprentissage, de suite et à des conditions raisonnables, un jeune homme de bonnes mœurs, qui pourrait en même tems apprendre l'allemand. S'adr. à lui-même.

- 49. Une bonne cuisinière, ayant de très-bonnes recommandations, s'offre p. entrer en place, de suite, en ville ou à la campagne. S'adr. au bureau d'avis.
- 50. M<sup>lle</sup> Gex, maîtresse tailleur en Dames, 3<sup>e</sup> étage n° 19, rue St. Pierre, à Lausanne, prendrait de suite une ou deux rassistes ou apprenties qui sachent déjà bien coudre et qui puissent donner des certificats de bonnes mœurs, sans lesquels il est inutile de se présenter. S'adr. à elle-même p. les conditions.
- 51. On offre une place d'apprenti bottier et cordonnier: le jeune homme doit être robuste et d'un bon naturel. S'adr. à Stoll.
- 52. Une bonne maîtresse tailleur à Lausanne, qui a les meilleures pratiques et qui reçoit tous les quinze jours les costumes de Paris, recevrait chez elle 2 ou 3 demoiselles p. rassistes, lesquelles seraient traitées comme les enfans de la maison; mais on prévient qu'il est inutile de se présenter sans de bons témoignages de probité. S'adr. à M. Comtesse, régisseur, à la Lance, près Concize, qui donnera tous les détails nécessaires à ce sujet.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

- 53. On a perdu, de Neuchâtel à Cortaillod, en passant par Boudry, un grand panier couvert, renfermant divers objets, entr'autres un sac de voyage en velours vert, 6 lb. café, de la cotoïne, une brosse et des torchons de racine, etc. On promet une récompense à la personne qui le rapportera chez M<sup>me</sup> Motta, en ville ou à Cortaillod.
- 54. On a oublié, Dimanche 13 Juillet, à la Croix-du-marché, un parapluie de taffetas vert à bordure, canne à corbin, marquée MM. On prie la personne qui l'a réclamé, de le remettre au bureau d'avis, contre récompense.
- 55. On a perdu, Dimanche 20 Juillet, de Montmollin à Corcelles, un sabot de char-à-banc déjà usé; le rapporter au bureau d'avis, contre récompense.
- 56. Un grand parapluie de taffetas vert, poignée cassée, ayant été échangé par un enfant, Samedi 19 courant, dans la boutique de M. Persoz sur la Place, contre un plus petit de même couleur; on est prié de rapporter le premier à Jean Schwiedland, maître tailleur, rue des Moulins, qui en sera reconnaissant.
- 57. Une jeune fille peu aisée a perdu, il y a quelque tems, depuis la ville au Chaner, un schall broché bleu; la personne qui l'a trouvé est priée de le rapporter, contre récompense, chez M. Mercier, ministre du Vendredi.
- 58. M. Lambelet, maître-bourgeois, a perdu le Lundi 14 du courant, entre 10 et 11 heures du matin, devant la maison qu'il occupe à la Grand'rue, une boucle de jarretière en argent; il prie la personne qui l'a trouvée, de la lui rendre contre récompense.
- 59. Perdu, Jeudi passé, depuis la Croix-du-marché à la Place-d'arme, un compas de cordonnier; la personne qui l'aura trouvé, est priée de le rapporter chez Em. Matthey, bottier du Roi, contre une forte récompense.
- 60. Perdu, égaré, ou volé, un chien manteau noir, une petite tache blanche sur l'épaule, la tête jaune ainsi que les pattes, avec son collier portant le nom de Victor Grandpierre, à Cernier, n° 11, priant les personnes qui en pourront donner des indices, d'en informer le propriétaire, contre récompense.

AVIS DIVERS.

- 61. Les personnes qui ont remis des titres au Sieur Descœudres, vivant grand-sautier de Neuchâtel, sont invitées à les réclamer personnellement et dans le plus bref délai, au Greffe de la ville, contre le remboursement des frais qui seront dus. Ceux qui au nom de créanciers feraient la réclamation de titres, devront être munis d'une procuration spéciale, à défaut de quoi les titres ne seront pas délivrés.
- 62. M. Théodore Calame, demeurant à Môtiers-Travers, ayant été juridiquement établi curateur de sa sœur Jeanne-Henriette née Calame, veuve du Sieur justicier J.-H. Jeanrenaud, de Môtiers, il croit devoir prévenir le public par la voie de cette feuille, qu'il n'acquittera aucune dette et ne reconnaîtra p. valable aucun engagement, promesse ou transaction quelconque contractés sans son consentement et sa participation par sa susdite pupille. Cet avis est donné en vue d'éviter des désagréments et des pertes aux personnes confiantes qui pourraient ignorer la position de la dite veuve Jeanrenaud née Calame.
- 63. M<sup>me</sup> Clottu du Havre et M. le receveur Matthey, de Cornaux, munis de pleins-pouvoirs, invitent toutes personnes qui ont des réclamations à faire sur la succession de défunt Charles-Frédéric, ffeu le major Clottu, de Cornaux, à les leur présenter avant le 7 Août prochain, afin qu'après les avoir examinées et épurées selon droit, ils puissent les terminer: par réclamations, on entend aussi les comptes à régler tant à charge qu'à décharge.

- 64. M. Pétey, chirurgien-dentiste, de la ville et du collège-royal de Besançon, lieu de sa résidence, a l'honneur d'informer les habitans de cette ville et des environs, qu'il est arrivé à Neuchâtel pour y séjourner jusqu'au 30 courant. Il est logé chez M<sup>me</sup> veuve Perret, sur la Place, maison de feu Olivier Petitpierre.
- 65. Albert Vaucher fils, chirurgien-dentiste de Genève, élève de son père, avantageusement connu en Suisse, a l'honneur de prévenir le public qu'il fait des pièces artificielles, dentiers complets, en dents naturelles ou d'hippopotame, et soigne toutes les maladies de bouche. Il se rendra chez les personnes qui lui feront l'honneur de le faire demander. Son adresse est chez M<sup>me</sup> Courvoisier, sur le Bassin.
- 66. On offre de prêter une somme de cinquante louis, moyennant bonnes garanties. S'adresser au bureau d'avis.
- 67. La Communauté de Rochefort a fixé le ban de la faux sur la montagne de Plamboz, pour cette année, au Lundi 28 Juillet courant; ce qui est inséré pour la gouverne des intéressés. J.-P. BÉGUIN, not., Secré. de Commune.
- 68. La Bibliothèque de la Ville sera fermée pendant un mois, et se rouvrira le Mardi 19 Août prochain.
- 69. Il a paru à la fin du mois de Juin, à l'hôtel de la Balance à Neuchâtel, sous le nom de M<sup>lle</sup> Cruchaud de St. Aubin, une personne qui a visité plusieurs magasins en ville. M. Cruchaud, de St. Aubin, prévient le public, que cette personne n'étant point sa fille, il ne payera aucun des comptes qu'elle aurait pu faire, soit à Neuchâtel, soit ailleurs.
- 70. Une maison de commerce du Val-de-Travers recevait en apprentissage un jeune homme de famille honnête, ayant les connaissances convenables. S'adresser à MM. les fils d'Antoine Borel, en ville.
- 71. Le Sieur St.-Hi. Bonhôte, de Peseux, ayant été établi curateur du Sieur Rodolphe Roulet, maître terrinier, habitant au dit lieu, à cause de son âge avancé, prévient le public de cette circonstance, pour que personne ne traite avec son pupille sans son consentement, sous peine de nullité, conformément au dispositif de la loi. Et vu la circonstance que les enfans de son dit pupille sont appelés à prendre des arrangements pour liquider à l'amiable la masse de leur père, en conséquence MM. les créanciers dudit Rodolphe Roulet sont instamment priés et requis par la présente, de faire connaître au dit curateur, dans le terme d'un mois, les répétitions qu'ils ont à faire au dit Roulet, afin qu'examen en soit fait, et que, si elles sont reconnues légitimes, la liquidation puisse s'opérer selon le désir des dits enfans. Ledit curateur ayant lieu d'espérer qu'aucun créancier ne gardera le silence sur cette invitation, qui n'a pour but que d'éviter à des enfans des désagréments qui pourraient survenir après la mort de leur père, par suite d'un silence déplacé, duquel ils se prévaudront selon droit.
- 72. Jean-Paul Morel, maître charpentier, invite les personnes auxquelles il peut être redevable, à venir régler leurs comptes avec lui dans le courant du mois, à son domicile près de la Voûte.
- 73. On désirerait trouver un change dans une bonne maison de Neuchâtel, contre un jeune homme de Bâle, aussi de bonne maison, qui désirerait apprendre la langue française. S'adr. p. renseignemens à MM. Borel frères.

Changement de domicile.

- 74. Le public est prévenu, que MM. J.-J. Bouvier et Comp. ont transporté leur établissement dans leur bâtiment à l'Évole. Ils continueront, comme du passé, la fabrication des chandelles, de l'extrait d'absinthe, des liqueurs sucrées, et des eaux minérales factices, et donneront à ces diverses fabrications toute la perfection dont elles sont susceptibles, leur nouveau local étant propre à cela. On trouvera constamment dans leurs caves, toute espèce de vins étrangers, à un prix modique.

Par addition.

- 75. C. Wittnæbert, maître cordonnier, du Locle, vient de débaler dans le magasin de M. Bouvier près du Pont de la Croix-du-marché, un très-bel assortiment de chaussures de choix, pour Messieurs, Dames et enfans.

TAXE DES VIANDES, dès le 30 Juin 1828.  
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)  
Le bœuf à 10 cr. | Le veau à 8 1/2 cr.  
La vache à 9 cr. | Le mouton à 10 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, 5 cr. la livre.  
PRIX DES GRAINS, au marché du 17 Juillet.  
Froment . . . . . l'émine bz. 25 1/2 à 26.  
Moitié-blé . . . . . — „ 18 à 19.  
Mêcle . . . . . — „ 16 à 17.  
Avoine . . . . . — „ 9 à 9 1/2.  
Orge . . . . . — „ 12 à 13.  
Epeautre . . . . . le quintal L. 11 „ 11.  
Seigle . . . . . id. „ 6 „ 16.